



PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2021-2024 BILAN ANNUEL 2020-2021

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES
ET DE L'HABITATION

Ce document a été réalisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Il est publié en version électronique à l'adresse suivante : www.mamh.gouv.qc.ca

ISBN : 978-2-550-89839-9 (PDF)

Dépôt légal — 2021

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Tous droits réservés. La reproduction de ce document par quelque procédé que ce soit et sa traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

© Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, 2021

Table des matières

Introduction	4
Profil du Ministère	5
Mission	5
Vision	5
Orientations	5
Structure.....	5
Lieux de travail	6
Bilan 2020-2021 du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2018-2021.....	7
Sensibilisation et promotion	7
Gestion des ressources humaines	8
Gestion des ressources matérielles	8
Communications.....	9
Nombre de plaintes	9
Objectifs et engagements 2021-2024	10
Engagements 2021-2024 – Synthèse des résultats attendus	11
1.1 Sensibilisation et promotion à l'intention du personnel	11
1.2 Sensibilisation et promotion à l'intention des municipalités.....	13
1.3 Secteur d'activité – Gestion des ressources matérielles	15
1.4 Secteur d'activité – Communications	17
Adoption et diffusion du Plan d'action	18
Mise en œuvre et suivi du Plan d'action	18
Références.....	18
Pour nous joindre	18

Introduction

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) présente son huitième Plan d'action à l'égard des personnes handicapées. Ce plan d'action est réalisé conformément à l'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (RLRQ, c. E-20.1), révisée le 17 décembre 2004. Cette loi prévoit que les ministères et les organismes publics employant au moins 50 personnes, ainsi que les municipalités qui comptent au moins 15 000 habitants, adoptent annuellement un plan d'action visant à favoriser l'intégration des personnes handicapées.

Dans ce contexte, le Ministère souhaite accroître la participation sociale des personnes handicapées en adoptant un plan d'action qui permettra d'assurer une meilleure consolidation de ses actions, et ce, dans une perspective d'harmonisation et d'intégration de ses interventions relativement à la politique gouvernementale *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité*. L'objectif est de réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées par la mise en œuvre de différentes mesures au sein de divers secteurs d'activité.

Il importe de rappeler que le Ministère, par l'entremise de ses programmes d'aide en infrastructure destinés aux municipalités, soutient la réalisation de travaux d'accessibilité universelle.

Le *Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés* (PRIMADA) vise l'amélioration de l'environnement permettant aux personnes âgées de vieillir tout en restant actives dans leur communauté. Les projets d'accessibilité universelle, tels que l'installation de rampes d'accès, de portes à ouverture automatique ou d'ascenseurs, font partie des projets admissibles au programme.

De plus, le programme *Réfection et construction des infrastructures municipales* (RÉCIM) permet la réalisation de projets d'infrastructures municipales de base telles que des hôtels de ville ainsi que des centres et des salles communautaires. Lorsque les projets comportent des travaux d'accessibilité universelle, les dépenses y étant associées sont admissibles à l'aide financière.

Le présent document fait état des mesures adoptées par le Ministère au cours de l'exercice financier 2020-2021 et présente le nouveau Plan d'action, qui s'échelonne du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2024.

Profil du Ministère

Mission

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a pour mission de soutenir, dans l'intérêt des citoyens, l'administration municipale, l'habitation ainsi que l'aménagement, le développement et l'occupation durables du territoire.

Vision

Le Ministère vise à assurer une action publique cohérente et innovante en faveur de collectivités dynamiques et résilientes.

Orientations

Le Ministère a pour rôle de conseiller le gouvernement et d'assurer la coordination interministérielle dans les domaines de l'organisation municipale, du développement de la métropole et des régions, de l'occupation et de la vitalité des territoires ainsi que de l'habitation.

Pour remplir sa mission, le Ministère a adopté les orientations suivantes dans son plan stratégique 2019-2023 :

- outiller adéquatement les municipalités;
- mobiliser les partenaires dans la résolution d'enjeux importants pour les collectivités;
- accroître le rôle de l'État en habitation.

Structure

Le Ministère est constitué de six sous-ministériats qui le soutiennent dans la réalisation des différents volets de sa mission :

- le Sous-ministériat aux politiques;
- le Sous-ministériat à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire;
- le Sous-ministériat à l'habitation;
- le Sous-ministériat aux territoires;
- le Sous-ministériat aux infrastructures et aux finances municipales;
- le Secrétariat à la région métropolitaine.

Six autres unités appuient les activités du Ministère :

- le Secrétariat général;
- le Commissaire à l'intégrité municipale et aux enquêtes;
- la Direction des communications;
- la Direction des affaires juridiques;
- la Direction générale des services à la gestion;
- la Direction de l'audit interne et de l'évaluation des programmes.

Lieux de travail

Au 31 mars 2021, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, qui compte plus de 620 employés, y compris les étudiants et les stagiaires, exerce ses activités dans 16 édifices situés à Québec, à Montréal et dans 15 régions de la province. Les mesures contenues dans le Plan d'action sont mises en place dans les 16 édifices.

Le siège du Ministère est à Québec. Les locaux situés à Québec au 10, rue Pierre-Olivier-Chauveau et à Montréal au 800, rue du Square-Victoria regroupaient, en date du 31 mars 2021, près de 480 employés, c'est-à-dire la grande majorité des employés du Ministère.

Bilan 2020-2021 du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2018-2021

Le bilan du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2018-2021 fait état des actions entreprises en 2020-2021 en matière de sensibilisation et de promotion, de communication, d'accessibilité et d'aménagement pour favoriser la participation sociale et réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées. Ce document est présenté sous forme de texte et non de tableau afin qu'il soit accessible aux personnes handicapées.

Sensibilisation et promotion

Information et activités

Au cours de la dernière année, le Ministère a diffusé des actualités dans l'intranet pour promouvoir la Semaine québécoise des personnes handicapées et la Journée internationale des personnes handicapées. Compte tenu du contexte associé à la COVID-19, les messages adressés aux employés mettaient de l'avant le thème de la solidarité.

Dans l'actualité présentée dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées, les membres du personnel ont été invités à porter une attention particulière aux meilleures façons de communiquer avec les personnes handicapées et à faire preuve de respect et de compréhension à l'égard de leurs situations spécifiques. Les idées de gestes offertes par l'OPHQ ont été présentées aux membres du personnel en les invitant à passer à l'action.

À l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées, l'actualité traitait de l'importance de mettre en commun les expériences et les connaissances afin d'être créatif dans la réponse aux défis auxquels la population est confrontée, particulièrement les personnes handicapées et leur famille, à travers cette pandémie. Cet article faisait la promotion de la Politique gouvernementale *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité*.

Outils favorisant la participation sociale

Dans son Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2018-2021, le Ministère s'est engagé à poursuivre ses efforts de promotion d'outils favorisant la participation sociale des personnes handicapées. À cette fin, dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées, le Ministère a publié sur son site Web, le 1^{er} juin 2020, une actualité faisant la promotion du *Recueil de bonnes pratiques — volet municipalités*, disponible sur le site Web de l'OPHQ. Cette actualité avait pour objectif de promouvoir, auprès des municipalités, des exemples de bonnes pratiques en matière d'insertion professionnelle des personnes handicapées.

Le Ministère a également publié sur son site Web, le 19 août 2020, une actualité afin de rappeler aux municipalités qu'elles devaient respecter les principes d'accessibilité universelle dans le réaménagement des espaces publics, bien qu'ils soient temporaires. Cette publication visait à répondre à une demande de la Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN), qui soutenait que les réaménagements urbains réalisés en réponse à la pandémie (aménagement des terrasses, ou encore de corridors sanitaires dont les délimitations ne sont pas standardisées) rendaient difficiles les déplacements des personnes ayant des limitations fonctionnelles.

Par ailleurs, le Ministère est également fier de maintenir son soutien financier envers le programme « Destination pour tous » de Kéroul.

Le Ministère s'est aussi impliqué dans les réflexions et les consultations des milieux municipal et associatif sur l'opportunité d'abaisser le seuil d'assujettissement des municipalités locales à l'obligation de produire un plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées, présentement fixé à 15 000 habitants. À l'issue de ces consultations, le Ministère a transmis, le 8 juin 2020, une lettre à l'OPHQ pour l'informer qu'il consentait à ce que des démarches visant à apporter les modifications législatives nécessaires pour abaisser le seuil soient entreprises.

Gestion des ressources humaines

Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées

Afin de favoriser l'accès des personnes handicapées à un emploi dans la fonction publique, le Ministère a fait la promotion du *Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées* (PDEIPH) auprès des gestionnaires en publiant d'abord une actualité dans l'intranet. Puis la directrice des ressources humaines a envoyé une note à l'ensemble des gestionnaires dans laquelle elle leur présentait le programme et les invitait à déposer un projet d'emploi.

Au cours de la dernière année, le Ministère n'a soumis aucun nouveau projet dans le cadre de ce programme pour la cohorte 2021-2022.

Sensibilisation à l'embauche d'une personne handicapée

En rappelant l'existence d'une banque de candidatures propre au PDEIPH, le Ministère a sensibilisé le personnel d'encadrement à la possibilité d'embaucher une personne handicapée lorsqu'il y a un poste à pourvoir. Toutefois, en 2020-2021, il n'a embauché aucune personne handicapée. Cette mesure sera néanmoins maintenue de manière continue tout au long du présent plan d'action.

Gestion des ressources matérielles

Procédures et mesures d'urgence adaptées

Afin d'assurer une bonne compréhension des procédures d'évacuation adaptées aux personnes handicapées et des mesures adéquates à appliquer en situation d'urgence, le Ministère prévoit, lorsque cela est requis, une rencontre individuelle avec les personnes handicapées et leur accompagnateur ou accompagnatrice. Cette année, comme il n'y a pas eu d'embauche de personnes handicapées, aucune rencontre n'a eu lieu. Le document portant sur les procédures et mesures d'urgence se trouve dans l'intranet du Ministère.

Demandes d'aménagement d'un poste de travail

Le Ministère a pris l'engagement de prendre en charge rapidement toute demande relative à l'adaptation des aires et des postes de travail d'une personne handicapée et de réaliser ces aménagements toujours de façon optimale. Au besoin, le Ministère procède à l'acquisition ou à la location d'équipements spécialisés afin que la personne puisse accomplir adéquatement et de façon sécuritaire son travail. Au cours de l'année 2020-2021, aucune demande d'aménagement de poste de travail n'a été reçue.

Communications

Standards sur l'accessibilité du Web

Le Ministère continue de porter une attention particulière à la conformité aux standards sur l'accessibilité du Web. Par ailleurs, il n'a reçu, de la part d'une personne handicapée, aucune demande de soutien en matière d'accessibilité du Web ni traité aucune demande de ce type.

Nombre de plaintes

Conformément à la politique gouvernementale L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées, le Ministère s'engage à rendre compte, chaque année, du nombre de plaintes reçues à ce sujet.

Au cours de l'année 2020-2021, le Commissaire à l'intégrité municipale et aux enquêtes n'a reçu aucune divulgation d'actes répréhensibles concernant les services offerts par les municipalités aux personnes handicapées. Par ailleurs, le Ministère n'a reçu ni traité aucune plainte ni demande d'accommodement relativement à l'accès aux documents et aux services offerts au public. Dans le cas où une telle plainte serait formulée, celle-ci serait traitée selon les modalités prévues.

Objectifs et engagements 2021-2024

La réalisation des engagements pris pour 2018-2021 a créé, en matière de sensibilisation et de gestion des ressources humaines, des conditions favorables à l'intégration du personnel handicapé au sein du Ministère. L'application de certaines mesures devra cependant être poursuivie au cours des trois prochaines années puisque des obstacles à l'intégration demeurent. Dans ce contexte, les mesures que le Ministère entend mettre en place sont orientées principalement vers :

- la sensibilisation du personnel et des partenaires du milieu municipal à la réalité des personnes handicapées;
- l'accroissement de l'embauche de personnes handicapées;
- la réduction des obstacles à l'intégration des personnes handicapées.

Le Ministère s'engage à mettre en œuvre ou à maintenir, dans le plan d'action 2021-2024, les mesures qui avaient été prévues dans le plan d'action 2018-2021 pour réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées. Cet engagement reflète les valeurs fondamentales de l'administration publique québécoise : compétence, loyauté, impartialité, respect et intégrité.

Afin d'assurer cette mise en œuvre, un groupe de travail a été constitué, sous la responsabilité de M^{me} Kathleen Dumont, directrice des ressources humaines. Il se compose des personnes suivantes :

- M^{me} Kathleen Dumont, Direction des ressources humaines;
- M^{me} Aurée Arbour, Direction des ressources humaines;
- M. Éric Nadeau, Direction des ressources financières et matérielles;
- M. Jamal El Aji, Direction des communications;
- M^{me} Annie Desaulniers, Direction des orientations et de la gouvernance municipales.

En outre, un coordonnateur des services aux personnes handicapées a été désigné en la personne de M^{me} Annie Desaulniers. Cette dernière peut être jointe à l'adresse ou au numéro de téléphone suivants :

M^{me} Annie Desaulniers, coordonnatrice de la politique gouvernementale de consultation des municipalités

Direction des orientations et de la gouvernance municipales

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

10, rue Pierre-Olivier-Chauveau

Québec (Québec) G1R 4J3

☎ : 418 691-2015, poste 83009

✉ : annie.desaulniers@mamh.gouv.qc.ca

Engagements 2021-2024 – Synthèse des résultats attendus

1.1 Sensibilisation et promotion à l'intention du personnel

1.1.1 Obstacle à réduire

La faible présence de personnes handicapées au Ministère entraîne un manque de connaissance quant à la réalité des personnes handicapées.

Objectif

Faire connaître aux employés du Ministère les obstacles rencontrés par les personnes handicapées.

1.1.1.1 Mesure retenue

Promouvoir le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées et la capsule d'autoformation en ligne *Mieux accueillir les personnes handicapées*.

Résultat attendu

Divulguer les actions envisagées par le Ministère pour favoriser l'intégration des personnes handicapées et développer les connaissances du personnel en contact direct avec le public sur les meilleures pratiques à adopter afin de mieux accueillir les personnes handicapées.

Indicateur de suivi

Diffusion d'une actualité dans l'intranet.

Échéancier

Une fois par année, lors de la Semaine québécoise des personnes handicapées, en juin.

Unité responsable

Direction des ressources humaines.

1.1.1.2 Mesure retenue

Diffuser les vidéos *Quelques histoires de succès* en partenariat avec DanieleHenkel.tv disponibles sur le site de l'Office des personnes handicapées du Québec.

Résultat attendu

Promouvoir les bonnes pratiques en matière d'inclusion en emploi. Les histoires vécues viendront démystifier la réalité que vivent les personnes handicapées en milieu de travail.

Indicateur de suivi

Diffusion d'une actualité dans l'intranet afin de faire la promotion des histoires.

Échéancier

Une fois par année, en décembre, pour la Journée internationale des personnes handicapées.

Unité responsable

Direction des ressources humaines.

1.1.2 Obstacle à réduire

La méconnaissance des outils disponibles et des meilleures pratiques favorisant l'embauche et l'intégration des personnes handicapées apparaît être un facteur freinant leur embauche.

Objectif

Augmenter la proportion de personnes handicapées au sein du personnel embauché.

1.1.2.1 Mesure retenue

Promouvoir le Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées auprès des gestionnaires.

Résultat attendu

Augmenter le nombre de projets d'emploi déposés au Secrétariat du Conseil du trésor.

Indicateur de suivi

Nombre de projets déposés.

Échéancier

Novembre de chaque année.

Unité responsable

Direction des ressources humaines.

1.1.2.2 Mesure retenue

Sensibiliser les gestionnaires aux bienfaits des équipes diversifiées, notamment par l'embauche d'une personne handicapée, et ce, au début du processus de sélection.

Résultat attendu

Augmenter la proportion du personnel handicapé au sein du Ministère.

Indicateur de suivi

Nombre de personnes handicapées embauchées.

Échéancier

En continu.

Unité responsable

Direction des ressources humaines.

1.2 Sensibilisation et promotion à l'intention des municipalités

1.2.1 Obstacle à réduire

La grande majorité des municipalités consultent des personnes handicapées ou des organismes du mouvement communautaire autonome des personnes handicapées en cours d'élaboration de leur Plan d'action. Cependant, un nombre restreint ne le fait pas, ce qui peut limiter la prise en compte des besoins des personnes handicapées et nuire à leur participation sociale.

Objectif

Mieux connaître les obstacles vécus par les personnes handicapées afin d'assurer une meilleure prise en compte de leurs besoins.

Mesure retenue

Sensibiliser les municipalités à la consultation des personnes handicapées ou des organismes du mouvement communautaire autonome des personnes handicapées en cours d'élaboration de leur plan d'action.

Résultat attendu

Augmentation de la proportion de municipalités affirmant consulter les personnes handicapées dans l'élaboration de leur Plan d'action à l'égard des personnes handicapées.

Indicateur de suivi

Pourcentage de municipalités ayant consulté les personnes handicapées dans l'élaboration de leur Plan d'action à l'égard des personnes handicapées.

Échéancier

En continu.

Unité responsable

Direction des orientations et de la gouvernance municipales.

1.2.2 Obstacle à réduire

Une méconnaissance des pratiques à adopter en présence d'une personne handicapée peut limiter son accès aux services offerts à la population.

Objectif

Développer les connaissances du personnel en contact direct avec le public sur les meilleures pratiques à adopter afin de mieux accueillir les personnes handicapées.

Mesure retenue

Diffuser, à l'occasion de la Semaine québécoise des personnes handicapées, une nouvelle sur le site Web du MAMH faisant la promotion de la capsule d'autoformation en ligne *Mieux accueillir les personnes handicapées*.

Résultat attendu

Adoption de meilleures pratiques afin de mieux accueillir les personnes handicapées.

Indicateur de suivi

Diffusion d'une actualité sur le site Web du Ministère.

Échéancier

Juin 2021.

Unité responsable

Direction des orientations et de la gouvernance municipales.

1.2.3 Obstacle à réduire

Des municipalités de petite taille souhaitent adopter des mesures pour accroître la participation sociale des personnes handicapées sur leur territoire, mais disposent de ressources limitées pour élaborer et mettre en œuvre un plan d'action à l'égard des personnes handicapées. L'offre de soutien-conseil auprès de ces municipalités pourrait contribuer à prendre en compte les besoins des personnes handicapées.

Objectif

Sensibiliser et offrir du soutien-conseil aux municipalités non assujetties à la production d'un Plan d'action à l'égard des personnes handicapées pour qu'elles puissent déployer des mesures pour accroître la participation sociale des personnes handicapées.

Mesure retenue

Contribuer, en collaboration avec l'Office des personnes handicapées du Québec, à l'élaboration d'une stratégie de soutien-conseil auprès des municipalités non assujetties à l'article 61.1. de la *Loi*.

Résultats attendus

Diffusion d'une offre de soutien-conseil auprès des municipalités non assujetties.

Indicateur de suivi

Nombre de municipalités non assujetties ayant reçu une offre de soutien-conseil en lien avec la participation sociale des personnes handicapées.

Échéancier

Mars 2022.

Unité responsable

Direction des orientations et de la gouvernance municipales.

1.2.4 Obstacle à réduire

Les aménagements extérieurs peuvent présenter des obstacles pour les personnes handicapées.

Objectif

Assurer le déplacement sécuritaire des personnes ayant des limitations fonctionnelles en soutenant le respect des principes de l'accessibilité universelle dans l'aménagement des espaces publics extérieurs.

Mesure retenue

Faire la promotion d'aménagements extérieurs accessibles auprès du milieu municipal à l'aide du guide de l'Office *Vers des parcours sans obstacles*.

Résultat attendu

Diffusion d'actualités faisant la promotion d'aménagements extérieurs accessibles.

Indicateur de suivi

Nombre d'actualités diffusées.

Échéancier

En continu.

Unité responsable

Direction des orientations et de la gouvernance municipales.

1.3 Secteur d'activité – Gestion des ressources matérielles

1.3.1 Obstacle à réduire

Aménagement non adapté aux besoins particuliers des personnes handicapées.

Objectif

Favoriser l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées en fournissant un milieu de travail adapté à leurs besoins.

Mesure retenue

Évaluer le poste lors de l'entrée en fonction d'une personne handicapée et faire l'achat ou la location du matériel ou de l'équipement spécialisé dont cette personne a besoin pour accomplir son travail.

Résultat attendu

Acheter ou louer le matériel et l'équipement nécessaires pour aménager un poste de travail de même que les aires communes de façon optimale en vue d'assurer leur accessibilité aux personnes handicapées.

Indicateur de suivi

Taux de satisfaction des personnes handicapées à l'égard de l'adaptation de leur poste de travail.

Échéancier

En continu.

Unités responsables

Direction des ressources humaines en collaboration avec la Direction des ressources financières et matérielles.

1.3.2 Obstacle à réduire

Manque de sensibilisation, lors de l'arrivée d'une personne handicapée au Ministère, à propos des procédures et des mesures d'urgence adaptées.

Objectif

Offrir de la documentation adaptée à la situation de la personne handicapée nouvellement embauchée.

Mesure retenue

Créer et diffuser des documents présentant les procédures d'urgence adaptées aux personnes handicapées.

Résultat attendu

Procédures d'évacuation et mesures d'urgence adaptées connues et comprises par les personnes handicapées et leurs collègues.

Indicateur de suivi

Ajout de documentation sur les procédures d'urgence à la pochette d'accueil des nouveaux employés et sur l'intranet.

Échéancier

Mars 2022.

Unités responsables

Direction des ressources financières et matérielles en collaboration avec la Direction des ressources humaines.

1.4 Secteur d'activité – Communications

1.4.1 Obstacle à réduire

Difficulté d'accès, pour les personnes handicapées, aux documents et aux outils multimédias produits et mis en ligne par le Ministère dans le site Web.

Objectif

Produire des documents et des outils multimédias respectant les standards sur l'accessibilité du Web adoptés par le Conseil du trésor pour le site Web ministériel.

1.4.1.1 Mesure retenue

Poursuivre les efforts visant la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web.

Résultat attendu

Sensibiliser les employés à l'importance d'utiliser les outils mis à leur disposition pour produire des documents accessibles.

1.4.1.1.1 Indicateur de suivi

Nombre de demandes de soutien aux personnes handicapées en matière d'accessibilité du Web.

Échéancier

En continu.

1.4.1.1.2 Indicateur de suivi

Diffusion d'une actualité dans l'intranet afin de faire la promotion des outils pour l'accessibilité Web.

Échéancier

Une fois par an.

Unité responsable

Direction des communications.

1.4.1.2 Mesure retenue

Assurer un suivi lors de la formulation d'une plainte en matière d'accessibilité du Web et contribuer à réduire les obstacles relatifs à l'accessibilité des documents dans le site Web.

Résultat attendu

Traitement de la plainte et offre de mesures d'accommodement, s'il y a lieu.

Indicateur de suivi

Mesures d'accommodement prises lors du traitement d'une plainte.

Échéancier

En continu.

Unité responsable

Direction des communications.

Adoption et diffusion du Plan d'action

Le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2021-2024 est en vigueur depuis avril 2021. On peut le consulter sur le site Web du Ministère (<http://www.mamh.gouv.qc.ca/ministere/documents-administratifs>) et dans l'intranet ainsi qu'à partir d'un hyperlien sur le site de l'Office des personnes handicapées du Québec.

De plus, les personnes ou les organismes qui souhaiteraient obtenir de plus amples renseignements sur le plan d'action 2021-2024 peuvent s'adresser à :

M^{me} Aurée Arbour, conseillère en attraction, promotion, diversité et inclusion en emploi
Direction des ressources humaines
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau, 2^e étage, Aile Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
☎ : 418 691-2015, poste 83700
✉ : audree.arbour@mamh.gouv.qc.ca

Mise en œuvre et suivi du Plan d'action

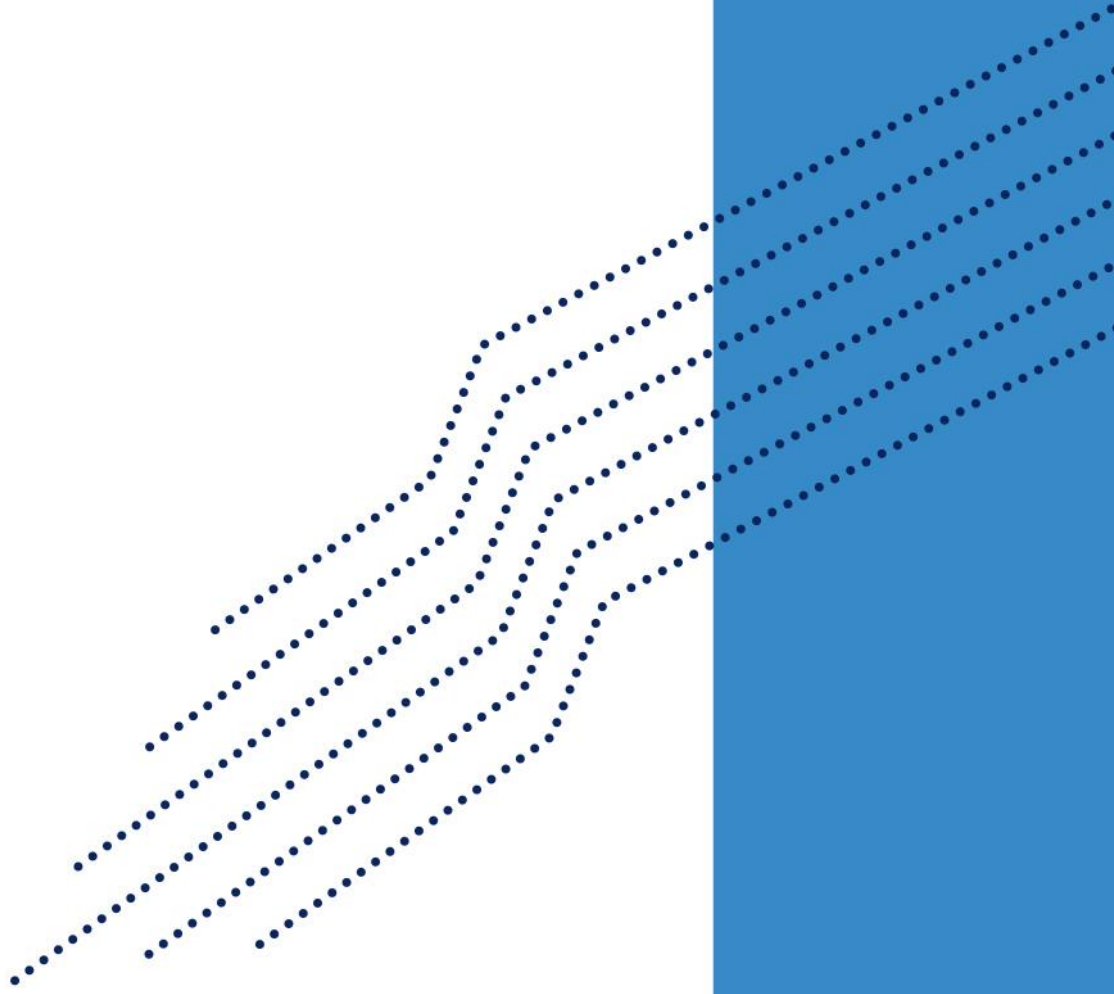
Le groupe de travail s'est donné plusieurs moyens pour mettre en œuvre le Plan d'action. Chaque unité administrative concernée par les mesures décrites dans le Plan d'action doit les réaliser et veiller au suivi de celles-ci. Le coordonnateur a le mandat de s'assurer que les objectifs sont atteints, de produire un bilan des actions réalisées à la fin de l'année financière et de déterminer les actions à prioriser pour l'année suivante.

Références

- *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (RLRQ, c. E-20.1);
- Site Web de l'Office des personnes handicapées du Québec [<http://www.ophq.gouv.qc.ca>];
- Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées [<https://www.tresor.gouv.qc.ca/ressources-humaines/acces-a-legalite-en-emploi/programmes-et-mesures/pdeiph>].

Pour nous joindre

M^{me} Kathleen Dumont, directrice
Direction des ressources humaines
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau, 2^e étage, Aile Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
☎ : 418 691-2015, poste 83508
✉ : kathleen.dumont@mamh.gouv.qc.ca



*Affaires municipales
et Habitation*

Québec 